

Le Dispositif PASS'SPORT 2023

1 / Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 €** par personne éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans un club de sport.

Après avoir été instauré en 2021 pour favoriser le retour à l'activité sportive au sein des clubs après la crise sanitaire apparue en 2020, le dispositif Pass'Sport a été reconduit pour 2022 et le sera à nouveau en 2023.

2 / Qui sont les bénéficiaires ?

Jeunes nés entre le 16/09/2005 et le 31/12/2017 et bénéficiaires de l'ARS 2023
(6 à 17 ans révolus)

Jeunes nés entre le 01/06/2003 et le 31/12/2017 et bénéficiaires de l'AEEH
(6 à 19 ans révolus)

Les bénéficiaires

Personnes nées entre le 16/09/1992 et le 31/12/2007 et bénéficiaires de l'AAH
(16 à 30 ans)

Les étudiants (sans limite d'âge) qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024

ARS = Allocation de Rentrée Scolaire

AEEH = Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AAH = Allocation aux Adultes Handicapés